

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT DES PARCELLES CADASTREES AX99, AX100 et AX102 SISES SQUARE SALVADOR ALLENDE ET PLACE DU MOULIN A VENT A RIS-ORANGIS

ENQUETE PUBLIQUE DU MERCREDI 07 JUIN AU LUNDI 26 JUIN 2023

(ARRETE N°2023/180 DU MERCREDI 10 MAI 2023)

PROJET : déclassement des parcelles cadastrées AX99, AX100 et AX102 sises square Salvador Allende et place du Moulin à Vent à Ris-Orangis et désignant le commissaire enquêteur, en vue de leur aliénation pour la mise en œuvre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain.

CONSULTATION : L'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier de consultation ainsi que le registre seront à la disposition du public :

- A l'hôtel de Ville de Ris-Orangis 91130, siège de l'enquête, service urbanisme, Place du Général de Gaulle, excepté lors des jours des permanences :
 - lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
 - jeudi de 8h30 à 12h30.
- Sur le site de la mairie de Ris-Orangis : <https://www.mairie-ris-orangis.fr>

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR, Monsieur Serge CRINE, Ingénieur en chef de la fonction publique territoriale en retraite, a été désigné en tant que commissaire enquêteur, et tiendra des permanences qui auront lieu :

- A la mairie annexe - 34, rue de la Fontaine :
 - Le mercredi 07 juin 2023 de 09h30 à 12h30
 - Le samedi 17 juin 2023 de 09h00 à 12h00
- A l'Hôtel de ville - Place du Général de Gaulle :
 - Le lundi 26 juin 2023 de 15h00 à 17h30

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pendant l'enquête :

- Sur le registre d'enquête papier en mairie de Ris-Orangis, service urbanisme,
- Sur le registre dématérialisé accessible depuis le site internet de la Ville : <https://www.mairie-ris-orangis.fr/>
- Par courriel à l'adresse : urbanisme@ville-ris-orangis.fr, en précisant dans l'objet « enquête publique ». Les contributions reçues par mail seront publiées sur le registre dématérialisé.
- Par courrier à l'adresse : Monsieur le Commissaire Enquêteur – Hôtel de Ville – Service Urbanisme – Place du Général de Gaulle – 91130 RIS-ORANGIS.

RAPPORT ET CONCLUSIONS du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet et en mairie de Ris-Orangis, dans un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête publique et ce durant un an.

DECISION : Le déclassement sera prononcé par voie de délibération.